



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 28 mai à 20h30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 22/05/2024

Nombre d'élus en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

**Présents:** Mme BALTHAZARD Catherine, Mme BARNASSON Claire, Mme DAUJAT Anaïs, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, M. DECULTY Jean-Paul, Mme GRANGE Katia, M. GUBIEN Valentin, Mme JULIEN Brigitte, M. JUNIQUE Dylan, Mme ROCHE Mauricette, M. VALET Mickaël,.

**Excusés:** Mme ALMY Cécile

**Absents :** Mme JUNIQUE Fabienne

**Procurations :** Mme ALMY Cécile à Mme BALTHAZARD Catherine

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. GUBIEN Valentin est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 avril 2024.

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal du 28 mai 2024, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, maire :

---

- **Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Alfred VEY du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 7 voix pour, 1 abstention, et 3 voix contre, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Votes :

Pour : Mme DAUJAT Anaïs, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, M. DECULTY Jean-Paul, M. GUBIEN Valentin, Mme JULIEN Brigitte, Mme ROCHE Mauricette, M. VALET Mickaël

Contre : Mme BALTHAZARD Catherine, Mme ALMY Cécile, Mme GRANGE Katia

Abstention : Mme BARNASSON Claire

- **Questions diverses**

### **Devis de travaux pour le mur du cimetière à Grozon :**

Après les fortes pluies du 28/04/2024, une partie du mur d'enceinte du cimetière à Grozon s'est effondré. Nous avons demandé un devis à l'entreprise de maçonnerie Régis Beuffre qui travaillait sur place.

Le devis s'élève pour le mur à gauche de la porte d'entrée à 12 944 € HT – 32 mètres de longueur.

Le devis pour le mur à droite de l'entrée s'élève à 3405 € HT. - 17 mètres de longueur.

Total : 16 349 € HT.

Après échange, le conseil valide les deux devis.

### **Préparation des élections régionales du 09 juin 2024 :**

Il sera nécessaire de préparer les deux bureaux de vote le vendredi avant les élections.

### **Voirie 2024**

Le communauté de communes attend notre projet de réfection de voirie avant le vendredi 30 mai 2024. (appel d'offre avec la société SCR se terminant le 3 juin 2024, si nous ne passons pas la commande avant la fin de la semaine, nous ne pourrons pas faire de réfection de voirie, le temps de lancer un nouvel appel d'offres avant la fin de l'année).

Pour les dégâts d'orage, le 28/11/2024, nous avons les devis pour les chemins suivants :

- rue du Repos
- rue du Grand Clot
- Chemin de Chamblard
- Chemin d'Eydaleine
- Chemin de la Blache
- Chemin de la Rouveure

Pour un montant total de 26 755,33 € HT – 32 106,40 € TTC (devis du mois de novembre qui doit être mis à jour).

L'enveloppe disponible de la communauté de communes pour l'année 2024 pour Saint-Barthélemy-Grozon est de 43 001€. Il resterait donc 10 895 € pour les enrochements, (il faut faire au moins 2 devis approuvés par le Président de la communauté de communes). L'ensemble des enrochements de la communauté de communes dépassera certainement les 40 000 €, il faudra donc faire un appel d'offres.

Pour l'enrobé à froid, nous avons commandé à la Colas 60 tonnes de goudron pour boucher les nids de poules, avec le concours de 2 semaines du tremplin et la location d'un rouleau compresseur pendant 9 jours. Ces frais sont pris en compte par le budget fonctionnement de la communauté de communes.

### **Remplacement de l'Atsem suite congé maladie :**

Véronique Mounier Atsem est en congé maladie depuis le 17/05/2024.

Le 24/05/2024, après avoir fait appel à volontaire pour assurer le poste de Véronique nous avons embauché Mlle Eloise Fillit, demeurant à Tence (43) pour un remplacement de 3 semaines.

Il nous faut chercher une autre remplaçante pour les 3 dernières semaines avant les vacances scolaires. Nous avons demandé le concours de Pôle Emploi et nous avons reçu 2 candidatures.

### **Préparation de l'Ardéchoise :**

Alimentation en eau des toilettes place de l'église à Saint-Barthélemy-Grozon : ajout d'un urinoir, d'un lave-mains et d'une chasse d'eau + cuivre + Plymouth pour un montant total de 800 € HT (soit 961 € TTC). La tranchée alimentant les toilettes a été faite à la main.

L'herbe de la montée des Hières sera fauchée avant l'Ardéchoise et la montée de l'église et route des Hières seront balayées (gravillons).

Arrivée de M. Dylan JUNIQUE à 21h10.

### **Automnal gourmand 2024**

L'office de Tourisme nous demande si l'on veut relancer l'édition. Nous prévoyons cela fin octobre début novembre et allons contacter Simon Julien.

### **Occupation du Temple été 2024**

Deux expositions auront lieu cet été.

Le vernissage de l'exposition des hameaux aura lieu le 12/07 à 18h et celui de l'exposition de M. Danan aura lieu le 9 août.

### **Fête des estivants et nouveaux habitants**

La date serait fixée au 26 juillet. Nous allons prévoir un concert comme l'an passé.

### **Pression eau chez M. et Mme Jean-Marc Junique**

Suite aux travaux de raccordement des hameaux de Saint-Basile, M. Junique indique avoir moins de pression. Il est nécessaire qu'il fasse un courrier à l'entreprise Comte et au maître d'œuvre Naldéo. Nous allons demander un rendez-vous pour faire des mesures et poser la ventouse prévue afin de chasser l'air et d'obtenir plus de pression.

Départ de Mme Claire Barnasson à 21h40.

### **Appel des pompiers – fils télécom**

Les pompiers ont été appelés pour un fil télécom traversant la route à Peillon. En effet, lorsque le problème est urgent, le numéro à contacter est le 112 et les pompiers sont donc destinataires, c'est la procédure. M. le Maire avait été prévenu.

Prochain conseil municipal : 02 juillet 2024

La séance est levée à 22h.

Le maire  
Jean-Paul DECULTY

